



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 48066

Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer à propos du nombre de collisions entre véhicules ferroviaires et routiers sur les passages à niveau. Selon l'observatoire national interministériel de la sécurité routière et son bilan 2003, 0,86 % des victimes des transports routiers ont trouvé la mort sur des passages à niveau. Il est à noter que ces chiffres résultent de données répertoriées pour l'année 2002. Paradoxalement, ce sont les collisions de véhicules sur des passages à niveau avec signalisation automatique qui représentent la plus grande part des accidents de passage à niveau, 75 % des accidents contre 14,6 % sur les passages à niveau non gardés. Ce constat nous amène à réfléchir sur les causes de tels accidents qui sont sans nul doute liées à la confiance que les usagers portent aux passages à niveau avec signalisation, ce qui réduit d'autant leur vigilance. Aujourd'hui, et au regard des nouveaux indicateurs, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures pourraient être envisagées afin qu'une attention particulière des usagers soit portée aux risques qu'ils peuvent encourir en ne respectant pas les signalisations automatiques des passages à niveau.

Texte de la réponse

Le nombre d'accidents aux passages à niveau, qui a effectivement augmenté en 2003, vient rappeler toute l'acuité du problème des franchissements des voies ferrées par les voiries routières et l'importance de mener, avec constance et détermination, une politique active de mise en sécurité des passages à niveau. En 2004, sur les trois premiers trimestres, il apparaît que la situation s'est améliorée tant par rapport à 2003 que par rapport à 2002. En effet, du 1er janvier au 30 septembre 2004, 85 collisions véhicules/train, ont fait 23 morts et 10 blessés graves. Pour la période correspondante de 2003, 151 collisions véhicules/train avaient fait 49 morts et 10 blessés graves ; pour celle de 2002, 129 collisions véhicules/train avaient fait 23 morts et 18 blessés graves. 400 des 19 300 passages à niveau sont recensés comme préoccupants au regard de la sécurité. L'État et Réseau ferré de France (RFF) consacrent chaque année 15 millions d'euros à la politique d'amélioration de la sécurité aux passages à niveau. Les participations des collectivités territoriales, gestionnaires des voiries routières, viennent compléter le financement de ces actions. Au total, près de 50 millions d'euros sont ainsi consacrés par les collectivités publiques à des opérations de suppression des passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité. L'amélioration de la sécurité sur les passages à niveau ne passe pas nécessairement par des opérations de suppression. D'autres actions, destinées en particulier à renforcer la visibilité des passages à niveau par les usagers de la route, sont ainsi mises en oeuvre en concertation avec RFF et les collectivités locales. Les dirigeants de RFF, de la SNCF et des principales directions concernées du ministère ont fait le point sur les politiques menées en la matière. Il convient de souligner que, dans la quasi-totalité des cas, c'est le non-respect du code de la route par les conducteurs routiers qui est à l'origine des accidents. Un travail d'information, de formation et d'expérimentation a été engagé : dans les régions et les départements, sous l'égide des préfets, des politiques locales de mise en sécurité des passages à niveau sont en cours d'élaboration sur la base d'une circulaire du 12 mai 2003 ; une formation spécifique des conducteurs de poids lourds a été mise en place en liaison avec les fédérations professionnelles et les organismes de formation

; une information des clients de la SNCF sur les dangers de franchissement des voies ferrées a été faite par la pose d'affiches dans les gares desservies par les trains TER ; une expérimentation de dispositif de contrôle automatique va être menée dans la région Poitou-Charentes ; de nouveaux dispositifs de signalisation permettant de renforcer la perception du danger sur voie routière et de détecter des obstacles sur voie ferrée sont en cours de mise en place à titre expérimental ; une action de communication « grand public » sera réalisée début 2005.

Données clés

Auteur : [M. Étienne Mourrut](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48066

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 2004, page 7695

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1067